

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**CESSION D'UNE
PARCELLE DE
TERRAIN À L'AIGLE,
RUE DES JETÉES**

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 28 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON,
M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir
à M. Didier COUSIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a
donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et
Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Mickaël MESNIL a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle est propriétaire d'une parcelle de terrain
située à L'Aigle, rue des Jetées d'une contenance totale de
400 m² et cadastrée AK 481.

Par délibération, en date du 23 septembre 2019, le Conseil
Municipal a donné son accord pour la vente de ce bien qui ne
présente pas d'intérêt pour la collectivité.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 1 OCT. 2020**

Publié

le : **- 1 OCT. 2020**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

L'estimation des Domaines, du 17 juin 2019, s'élève à
32,43 €/m² soit 12 972,00 €. Toutefois, Monsieur le Maire n'a
reçu aucune proposition d'achat à ce prix. En effet, il s'avère que
l'estimation ne prend pas en compte les bâtiments existants sur
cette parcelle (alinéa 9 sur l'avis des Domaines). Or, ceux-ci sont
en très mauvais état et nécessitent diverses interventions
(désamiantage et autres).

Madame et Monsieur NOEL, représentants la SCI La Ville aux
Bonnets domiciliée à FRANCHEVILLE (Eure), se sont portés
acquéreurs des parcelles 543 et 544 et ont fait une offre pour
l'achat de la parcelle AK 481 au prix maximum de 5 000 ,00 € en
l'état.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, en date du 17 juin 2019 ;

Vu l'offre de 5 000,00 € faite par Monsieur et Madame NOEL, en date du 11 septembre 2020 ;

Vu l'état actuel des bâtiments se trouvant sur la parcelle ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. LATINIER), 5
ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE, M. PINOT, Mme DUVAL DE
LAGUIERCE, Mme CLOUCHÉ et Mme CLOUARD) et
Mme LOUWAGIE qui a déclaré ne pas prendre part au vote,***

***- DÉCIDE de VENDRE le bien ci-dessus désigné au prix de
5 000,00 € et en l'état actuel ; les frais d'acte seront
supportés par l'acquéreur ;***

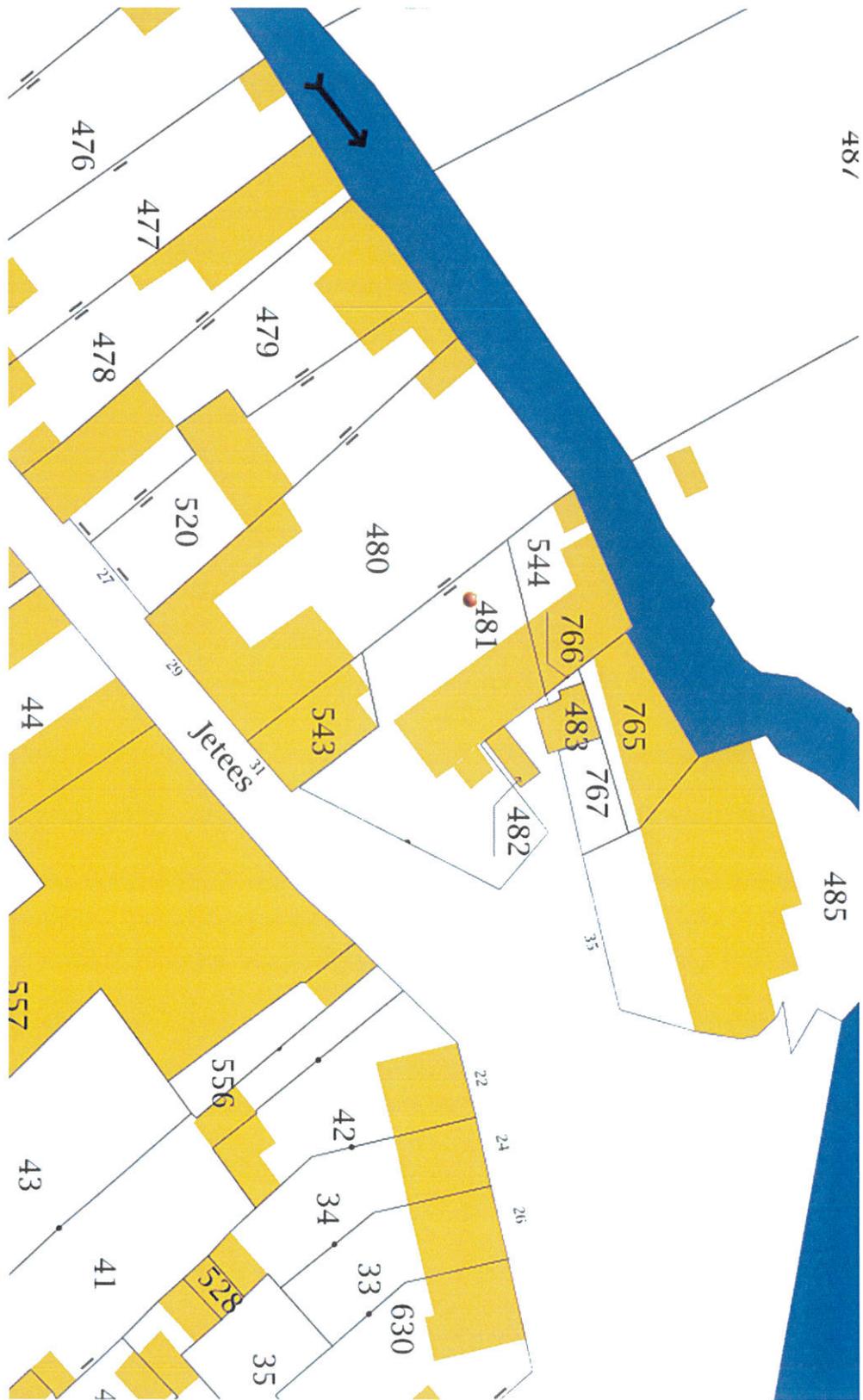
***- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de
L'Aigle ;***

- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



Vu à L'AIGLE, le 1 OCT. 2020

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20200928-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Maire de L'AIGLE,
Conseiller départemental de l'Orne,

Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20200928-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS
Pôle Gestion publique
Division des missions domaniales
Pôle d'Évaluation Domaniale
7 bd Bertrand
BP 40532
14034 Caen cedex

Le 17 juin 2019

Le Directeur départemental des Finances publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Dominique QUEMENER
Téléphone : 02 31 39 74 54
dominique.quemener@dgifp.finances.gouv.fr
SEI 2019 61214 V 0795

à

Mairie de L'Aigle
61300 L'Aigle

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : Terrain non bâti

ADRESSE DU BIEN : L'AIGLE.

VALEUR VÉNALE : Cession

1 SERVICE CONSULTANT :

Ville de L'Aigle

Affaire suivie par : Mme RICORDEAU Chloé tél : 02 33 84 44 51
urbanisme@ville-laigle.fr

2. DATE DE CONSULTATION :

: 15/04/2019
Date de réception : 15/04/2019
Date de demande de complément :
Date de visite : Sans
Date de constitution du dossier « en état » : 15/04/2019

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Projet de cession d'un terrain à bâtir à un particulier

4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Commune de L'Aigle, sis rue des jetées, terrain à bâtir, sur la parcelle cadastrée AK 481 d'une contenance de 4a 00ca.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Vu à L'AIGLE, le 1 OCT. 2020

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20200928-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020



Le Maire de L'AIGLE,
Conseiller départemental de l'Orne,

Philippe VAN-HOORNE

AK 481 d'une contenance de 4a 00ca.

Propriétaire :

Commune de L'Aigle

Situation locative :

Évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX :

PLU

Zone UA

Voies et réseaux : à proximité

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Valeur établie :

Après étude du marché local, la valeur vénale libre de cet immeuble est fixée à : **32,43€/m²**.

Une marge de négociation de +/-10 % peut être appliquée sur cette valeur.

Conditions financières :

Non connues

- DUREE DE VALIDITE :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale libre actuelle.

La durée de validité est de 24 mois, elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si les circonstances de fait ou de droit venaient à changer.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Bâtiments non valorisés en l'absence de photo et descriptif.

Cette valeur s'entend hors taxes et hors droits ainsi qu'hors frais de bornage.

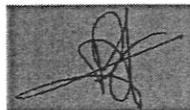
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

et par délégation,

L'évaluateur du Pôle d'Évaluation Domaniale

Dominique QUEMENER



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la

Direction Générale des Finances Publiques.
Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20200928-2020-54-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020